



Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Plus de 70 organisations demandent au gouvernement du Québec de redonner l'accès aux services de garde subventionnés aux familles demandeuses d'asile

**Montréal, 4 avril 2022** - Depuis maintenant près de quatre ans, les familles en demande d'asile au Québec n'ont plus accès aux services de garde subventionnés, ni aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde. Cette décision, prise par le gouvernement libéral en 2018, est basée sur une réinterprétation discrétionnaire et non justifiée de l'article 3 du [Règlement sur la contribution réduite](#).

Le [Projet de loi n°1](#) sur les services de garde éducatifs à l'enfance est présentement à l'étude à l'Assemblée nationale. Des député.e.s de l'opposition ont déposé le **23 mars 2022** un amendement afin d'y inclure l'accès aux services de garde subventionnés pour tous les enfants, peu importe le statut d'immigration de leurs parents. Cet amendement, appuyé par Québec solidaire, le Parti libéral du Québec et le Parti Québécois, a été [rejeté par la Coalition avenir Québec](#).

Les **21 et 22 avril 2022**, les avocat.e.s du cabinet Melançon Marceau Grenier Cohen, qui travaillent *pro-bono*, avec une intervention en soutien de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, contesteront devant la Cour supérieure la constitutionnalité des actions du gouvernement dans ce dossier. **Il est encore temps pour le gouvernement d'entendre raison et de respecter les droits et la dignité des familles demandeuses d'asile.**

Plus de **70 organisations au Québec** ont co-signé [une lettre ouverte](#) pour dénoncer cette situation et demander au gouvernement de donner accès aux garderies subventionnées à tous les enfants, peu importe le statut d'immigration de leurs parents.

- 30 -

Pour plus d'informations et pour les demandes d'entrevues :

- Arthur Durieux, *Centre d'accueil Le Pont*, 438-558-2518
- Erika Massoud, *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, 514-272-6060 poste 216

Le Comité accès aux garderies est composé de personnes demandeuses d'asile, d'intervenant.e.s du milieu communautaire et de la santé et services sociaux. *Pour contacter le Comité accès garderies :* [comite.acces.garderies@gmail.com](mailto:comite.acces.garderies@gmail.com)



[Suivez-nous sur Facebook](#)



[Signez la pétition](#)